

DECRET N°.2007-146..DU..03..AVRIL 2007
Chargeant Madame **Flore GANGBO**, Ministre
de la Santé, de l'intérim de Madame **Evelynne
SOSSOUHOUNTO KANEHO**, Ministre des
Enseignements Primaire et Secondaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret N° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du gouvernement et les décrets N°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié.

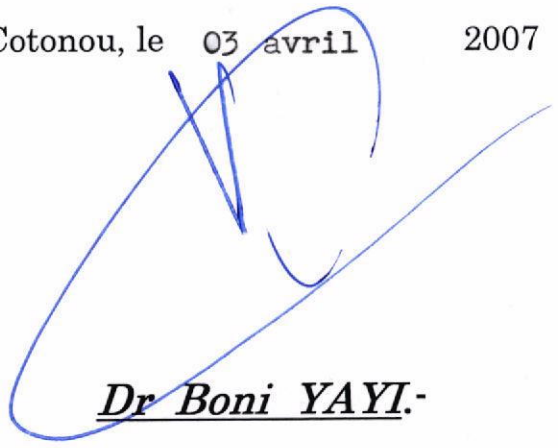
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant la période du 12 au 21 mars 2007, Madame **Flore GANGBO**, Ministre de la Santé, est chargée de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire, Madame **Evelynne SOSSOUHOUNTO KANEHO**, en mission à l'extérieur du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2007

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI.-

Ampliations:

PR 06 AN 04 CS 02 CC 02 CES 02 HAAC 02 MEPS 04 M 04 Autres Ministères 19 Départements 06
JO 01